

-----  
Département  
du Doubs

## SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-54-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020

N° 54/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 22 juillet 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 août 2020,

**Objet de la délibération :**  
**Décision modificative n°1**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	80
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	10
· Dont représenté(e)s	4
· Excusé(e)s :	0
· Non excusé(e)s :	3
- Votants	94

Résultat du vote	
- Pour :	94
- Contre :	0
- Abstention :	0

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.**Procuration** M. BOLE Joel à M. MARGUET Vincent, M. PIERRET Boris à M. LAITHIER Sébastien, M. GAMELON Yves à M. CURIE Claude, M. MAURICE Jaques à M. PERCIER Pascal**Suppléé(e)s** Mme JACQUES Elisabeth par M. JACQUES Hubert, Mme VIONNET Sarah par M. DEULEULE Patrick, M. MESNIER Christian par GUINET Thierry, M. VERMOT DESROCHES Gérard par Mme ARNOUX Fabienne, Mme DIAS PEREIRA Justine par M. ROYET Lionel, Mme SAGE Lydie par M. PAULY Martial, M. CHATELAIN Claude par M. CHEVRIAUX Nicolas, Mme LEBLANC VICHARD par Mme DELISLE Cristelle, Mme LHERITIER Sylvie par M. HEBERT Guy, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert**Excusé(e)s****Absent(e)s** Mme BREUILLOT Christine, Mme FAILLENET Maryse, M. POGLIANO Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame GUILLAME Isabelle obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président présente la proposition de décision modificative n°1 du budget général qui est décomposée de la manière suivante :

**FONCTIONNEMENT****1- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT****1-1-Achat matériel COVID 19**

Le groupement de commandes de masques auprès de la société SIS et de la Région BFC ainsi que l'achat de visières auprès de l'entreprise GUILLIN nécessite une augmentation des crédits aux comptes de dépenses de fonctionnement suivants :

D – 6068 = + 150 865 € (achat 55 000 masques SIS)  
D – 6068 = + 21 670 € (achat 26 000 masques Région BFC)  
D – 60632 : + 1920 (achat visières GUILLIN)

Une part de ces dépenses sera remboursée par les communes bénéficiaires de ce matériel.

## 1-2 – participation EPAGE

Au moment de l'élaboration du budget 2020, la répartition de la contribution à l'EPAGE entre les sections de fonctionnement et d'investissement n'était pas connue. Il convient donc de remodeler le versement de la contribution dont le montant total pour 2020 est de 89 683.28€ (90 000€ prévus) entre la section d'investissement et la section de fonctionnement de la manière suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-54-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020

Participation EPCI	Fonctionnement	Investissement	Total
CC Loue Lison	56 671,74 €	33 011,54 €	89 683,28 €

Pour la section de fonctionnement cela représente : **D – 65548 = + 9 700€**

### 1-3- fonds de solidarité territoriale pour les entreprises touchées par le COVID 19

En partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté, la CCLL s'est engagée auprès des entreprises de son territoire en participant au fonds de solidarité territoriale. (cf projet de délibération développement économique) :

**D – 65548 = + 50 000€**

### 1-4- dégrèvement CFE pour les entreprises de tourisme touchées par la crise sanitaire

L'article 3 du projet de loi de finance rectificative n° 3 pour 2020 prévoit un dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises (égal à 2/3 de la cotisation émise) au titre de 2020 au profit des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Les communes et EPCI qui le souhaitent doivent délibérer jusqu'au 31 juillet 2020 pour instituer ce dégrèvement au profit des entreprises qui rempliront les conditions.

Le dégrèvement sera alors mis pour moitié à la charge de l'Etat et pour moitié à la charge de la collectivité délibérante. Afin de donner de la visibilité aux collectivités concernant cette possibilité de dégrèvement, une simulation d'impact de l'institution de ce dégrèvement (perte de ressource CFE induite) a été évaluée par le service de fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques du Doubs, à = **15 837 €**

Le montant du dégrèvement mis à la charge des collectivités qui l'auront voté s'imputera sur les attributions mensuelles. Comme tout prélèvement sur les avances, et en vertu du principe de non contraction des recettes et des dépenses, ce prélèvement devra faire l'objet d'un mandat dont l'imputation comptable n'est pas encore définie (compte en terminaison 9 : 739XXXXX).

Parallèlement, le produit global du rôle de CFE (avant dégrèvement) reste imputé au compte 73111.

**D – 7391178 = + 20 000 €**

### 1-5 – ajustement virement section fonctionnement → investissement

Les crédits d'investissement étant revus à la baisse, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement peut être minoré à hauteur de : - 54 445.23

**D 023 : - 54 445.23**

## **2- RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### 2-1 aide de l'Etat – achat masques

L'État contribue à l'achat des masques acquis par les collectivités, en prenant en charge 50 % du coût des masques selon les dispositions présentées par la circulaire préfectorale du 14 mai c'est-à-dire 1€ sur le montant HT.

L'aide étant déjà déduite pour les masques acquis auprès de la Région, seul l'achat de masques auprès de SIS est pris en compte à hauteur donc de 55 000€

**R- 7488 = + 55 000€**

## 2-2 – remboursement communes visières et masques

La CCLL a procédé à un groupement de commande de masques auprès de SIS, de la Région et de visières auprès de l'entreprise GUILLIN pour ses communes membres. Une convention de remboursement sera signée avec chaque commune à l'automne. En attendant, on estime que ce remboursement par les communes sera à minima de 90 000€

**R – 70875 = + 90 000€**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-54-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020

**INVESTISSEMENT**

### 1- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### 1-1- Reprise définitive du résultat

Selon la proposition de délibération précédente, la reprise définitive du résultat impacte le compte de solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) de – 123 445.23 €

**D- 001 = - 123 445.23 €**

#### 1-2– Diminution participation EPAGE en investissement

En miroir à la proposition de participation augmentée en section de fonctionnement, les crédits destinés au versement de la participation de l'EPAGE en investissement sont réduits de la manière suivante :

**D – 2041582 = - 11 000€**

#### 1-3 – acquisition biens Amancey

Conformément à la délibération votée par le Conseil Communautaire du 27 février, la CCLL prévoit le rachat du bâtiment jouxtant la maison des services à Amancey pour un montant de 20 000€ hors frais. Il est donc nécessaire de provisionner cette acquisition ainsi que les frais et études s'y rapportant au compte 21318. Il est proposé qu'une part de ce montant (7 000€) soit prise sur le compte 2031 - études

**D – 21318 = + 25 000€**

**D – 2031 = - 7000€**

#### 1-4 – subvention DETR à reverser aux communes

Dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage, la CCLL a perçu des subventions DETR sur la part communale. Elle doit donc les reverser aux communes suivantes :

SILLEY	22 255.26 €	
CHARNAY	3 211.57 €	
LIZINE	24 244.67 €	Montant prévisionnel en attente versement Préfecture
LAVANS-QUINGEY	3 110.48 €	Montant prévisionnel en attente versement Préfecture
AMANCEY	3 332.50 €	Montant prévisionnel en attente versement Préfecture
Provision pour reversement éventuel	5 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>61 154.48 €</b>	

**D-1341 = 62 000 €**

### 2- RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### 2-1 – ajustement virement section fonctionnement → investissement

Les crédits d'investissement étant revus à la baisse, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement peut être minoré à hauteur de : - 54 445.23

**R 021 : - 54 445.23**

A l'appui de ses explications, l'Assemblée, à l'unanimité :

➤ adopte la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632-020 : Fourniture de petit équipement Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	0.00 €	1 920.00 €	0.00 €	0.00 €
025-2017-06068-020 : Autres matières et fournitures Accusé certifié exécutoire	0.00 €	172 535.00 €	0.00 €	0.00 €
D-517-020 : Etudes et recherches Réception Par le Préfet : 0.517.2023	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>174 455.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-7391178-020 : Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : virement à la section d'investissement	54 445.23€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>54 445.23€</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-65548-020 : Autres contributions	0.00 €	59 700.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>59 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-70875-020 : Par les communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>90 000.00 €</b>
R-7488-020 : Autres attributions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	55 000.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>55 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>54 445.23 €</b>	<b>394 590.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>145 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	123 445.23€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>123 445.23€</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	54 445.23 €	0.00 €
<b>TOTAL R-021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>54 445.23 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-1341-020 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	62 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>62 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2031-020 : Frais d'études	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2041582-020 : Autres groupements – Bâtiments et installations	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21318-020 : Autres bâtiments publics	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>141 445.23 €</b>	<b>87 000.00 €</b>	<b>54 445.23 €</b>	<b>0.00 €</b>

➤ prend note que cette décision modificative a un impact sur l'excédent prévisionnel 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
	11 603 411.06 €	9 632 603.24 €
Reprise anticipée du résultat	-	2 116 098.05 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 603 411.06 €</b>	<b>11 748 701.29 €</b>
Excédent prévisionnel		145 290.23€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
	4 888 335.43€	6 108 546.65 €
Reprise anticipée du résultat	1 220 211.22 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 108 546.65 €</b>	<b>6 108 546.65 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-54-20-DE

Accusé certifié exécutoire

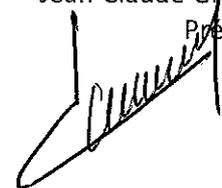
Réception par le préfet : 04/08/2020

Fait et délibéré en séance, le 28.07.20

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-54-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020